

22 AOUT 2025

**Appel à manifestation d'intérêt destiné aux Associations œuvrant dans le domaine de
l'environnement pour la mise en œuvre du projet pilote
« Pêche aux Déchets- PaD »
Projet Marine Litter MED PLUS**

Contexte :

Sur la base des acquis du projet Marine Litter MED II exécuté au cours de la période 2016-2019, le projet Marine Litter MED PLUS (2025-2026), financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre et coordonné par le PNUE/PAM, a pour objectif d'appuyer les Parties contractantes à la Convention de Barcelone de la rive sud de la Méditerranée, dont la Tunisie, dans l'intensification et la consolidation de la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (PRGDM).

Objectif global :

L'objectif général du projet Marine Litter MED PLUS est de réduire et de prévenir la production de déchets marins en Méditerranée grâce à une mise en œuvre élargie des mesures clés de réduction et de prévention prévues dans le PRGDM.

Objectifs spécifiques :

- Étendre la mise en œuvre des mesures retenues, tant en termes de portée géographique que d'impact ;
- Contribuer au développement de l'indicateur candidat IMAP 24 afin de le rendre opérationnel au niveau national ;
- Appuyer la réalisation des objectifs environnementaux de réduction convenus par les Parties contractantes à Barcelone en 2016 lors de la COP 18, réaffirmés lors de la COP 21 et mentionnés dans la Déclaration ministérielle de Naples.

Cadre stratégique :

Le projet Marine Litter MED PLUS accorde une attention particulière à la mise en œuvre des objectifs suivants :

- La décision IG.24/4 relative à la feuille de route et à l'évaluation des besoins concernant le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023) ;
- La décision IG.24/10 relative aux principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou prévenir la pollution marine d'origine tellurique, ainsi qu'à la mise en œuvre des annexes aux Protocoles « tellurique » et « immersions » de la Convention de Barcelone ;
- La décision IG.24/11 relative aux lignes directrices régionales en matière de lutte contre les déchets marins.



Appel à manifestation d'intérêt :

Dans ce cadre, la Coordination nationale du programme MED POL lance un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre d'un projet pilote intitulé « Pêche aux déchets », destiné aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement marin et côtier.

Ce projet devra être réalisé conformément aux orientations établies dans les documents de référence du Secrétariat du PAM/PNUE, notamment :

- Les lignes directrices « Pêche aux déchets » (décision IG.22/10) ;
- Le Plan régional sur la gestion des déchets marins.

Attendu :

Comme prévu dans le cadre du projet Marine Litter MED PLUS, l'INSTM a engagé la mise en œuvre d'un projet pilote basé sur le concept de « Pêche aux Déchets » (PaD), considéré par le PRGDM comme l'une des mesures essentielles pour la réduction des déchets marins en Méditerranée.

Article 1 : L'objectif global du projet Marine Litter MED PLUS est de réduire et de prévenir la production de déchets marins en Méditerranée, à travers une mise en œuvre élargie des principales mesures de réduction et de prévention prévues dans le Plan régional.

Article 2 : Ce projet doit être exécuté conformément aux orientations du Secrétariat du PAM/PNUE, telles que définies dans ses documents de référence, notamment les lignes directrices « Pêche aux déchets » (Décision IG 22/10) et le Plan régional pour la gestion des déchets marins.

Article 3 : En Tunisie, des pêcheurs de la ville de Monastir ont été sélectionnés afin de mettre en œuvre des projets pilotes liés à l'amélioration de la gestion des déchets marins, en particulier à travers la pratique de la pêche passive dans le cadre du projet Marine Litter MED PLUS. Ces actions concernent principalement les ports et abris de pêche du gouvernorat de Monastir.

ANNONCE



1-Objet de l'appel

Le présent projet a pour objet de contribuer à la mise en œuvre du programme Marine Litter MED PLUS à travers un projet pilote basé sur le concept de « Pêche aux Déchets », considéré par le PRGDM comme l'une des mesures majeures de réduction des déchets marins en Méditerranée. »

2-Description des activités

En se référant aux lignes directrices relatives à la « Pêche aux Déchets » (Décision IG 22/10 de la 19^e réunion des Parties contractantes à la Convention) du PAM/PNUE de la Convention de Barcelone, ainsi qu'aux documents complémentaires afférents, les activités ci-après sont proposées à titre indicatif, sans être exhaustives :

Planification et coordination

- Élaborer un plan de travail détaillé assorti d'un calendrier sur trois (03) mois, précisant les actions à entreprendre, les travaux à réaliser et les moyens nécessaires à leur exécution.
- Participer, en présentiel ou par visioconférence, à la réunion nationale de lancement en Tunisie pour : Examiner les documents de référence à analyser, Définir la portée de la mission, Recueillir les informations nécessaires à l'exécution des tâches, Arrêter la méthodologie de travail et les modalités de communication et Communiquer et collaborer avec les autorités et acteurs locaux concernés.

Extension du dispositif pilote

- Identifier un port ou abri de pêche supplémentaire et y intégrer de nouveaux navires en concertation avec la Coordination nationale, en complément du site pilote « PaD » du projet Marine Litter MED II (2020-2023).

- Sélectionner et mobiliser trois navires de pêche supplémentaires.

Collecte et gestion des déchets marins

- Organiser des campagnes périodiques de collecte des déchets marins selon les lignes directrices du PAM/PNUE.
- Enregistrer et transmettre régulièrement les données collectées.
- Organiser la réception des déchets sur les plages sélectionnées et transmettre systématiquement les données aux instances concernées (MED POL).
- Réaliser une analyse comparative des données par rapport aux valeurs de référence (BV) et aux valeurs seuils (TV) définies par le PAM/PNUE pour l'IMAP CI23.

Gestion locale des pertes en mer

- Élaborer ou mettre à jour un plan de gestion local des pertes en mer pour les ports/abris pilotes.

Sensibilisation et communication

- Préparer des outils de communication et des supports de sensibilisation (dépliants, posters, bannières, éléments publicitaires) pour promouvoir les bonnes pratiques de la « Pêche aux Déchets ».
- Organiser au moins une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale, sous-nationale et locale.
- Tenir un atelier national pour diffuser les meilleures pratiques et impliquer les pêcheurs dans les activités de collecte.
- Participation aux réunions et reporting
- Assister aux réunions techniques ou régionales liées à la mise en œuvre du projet Marine Litter MED PLUS ou à la gestion améliorée des déchets marins dans les ports et marinas de la Méditerranée, si nécessaire.
- Contribuer à la rédaction des rapports des discussions tenues lors de ces réunions.

Cadre réglementaire

- Réaliser une évaluation du cadre réglementaire national relatif à la collecte des déchets dans les ports de pêche afin de faciliter les actions de collecte.



3- Compétences/ Qualifications requises

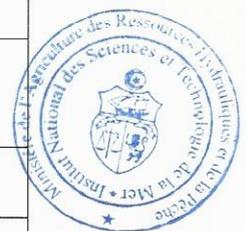
- Bonne connaissance des problématiques environnementales de la côte méditerranéenne tunisienne, en particulier celles liées aux déchets marins.
- Expérience significative sur le terrain dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation environnementale, notamment en lien avec les déchets marins générés par les activités de pêche et les installations portuaires.
- Disposer d'animateurs expérimentés en matière de sensibilisation et d'éducation à la protection des milieux marins et à la gestion des déchets.
- Entretenir des relations avec des initiatives internationales de lutte contre les déchets marins, ainsi qu'avec les parties prenantes locales (autorités portuaires, municipalités et pêcheurs).

NB : Les activités susmentionnées peuvent être réalisées par une ou plusieurs associations. La convention sera toutefois établie avec l'association désignée comme chef de file du projet.

4- Délais, planning et livrables

La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et se poursuivra jusqu'à l'exécution complète des activités prévues, conformément au planning ci-dessous.

N°	Activité / Tâche	Échéance	Livrables / Suivi
1	Élaboration d'un plan de travail détaillé avec calendrier sur trois (03) mois, précisant les actions à entreprendre, les travaux à réaliser et les moyens nécessaires	15 jours après signature	Plan de travail validé par les deux parties
2	Organisation et participation à la réunion nationale de lancement : -Examiner les documents de référence - Définir la portée de la mission -Recueillir les informations nécessaires à l'exécution des tâches -Déterminer la méthodologie et modalités de communication	Mois 1	Réunion tenue et rapport transmis à la Coordination nationale
3	Extension du dispositif pilote : - Identifier un port/abri de pêche supplémentaire - Intégrer trois navires supplémentaires	Mois 1-2	Liste des sites et navires intégrés validée
4	Collecte et gestion des déchets marins : - Organiser campagnes périodiques selon lignes directrices PAM/PNUE - Enregistrer et transmettre les données collectées	Mois 1-3	Fiches METADATA complétées et données transmises aux instances concernées (MED POL)
5	Réception des déchets sur les plages sélectionnées et suivi des données	Mois 1-3	Fiches de réception renseignées et transmises
6	Analyse comparative des données collectées par rapport aux valeurs de référence (BV) et seuils (TV) de l'IMAP CI23	Mois 2-3	Rapport d'analyse soumis
7	Élaboration ou mise à jour du plan de gestion local des pertes en mer pour les ports/abris pilotes	Mois 2-3	Plan de gestion local finalisé
8	Préparation et diffusion des outils de communication et supports de sensibilisation (dépliants, posters, bannières, éléments publicitaires)	Mois 1-2	Supports prêts et diffusés
9	Organisation de campagnes de sensibilisation et atelier national pour diffuser les bonnes pratiques et impliquer les pêcheurs	Mois 2-3	Campagnes et atelier réalisés, compte-rendu disponible
10	Participation aux réunions techniques ou régionales liées au projet et contribution aux rapports	Selon calendrier des réunions	Rapports transmis
11	Évaluation du cadre réglementaire national relatif à la collecte des déchets dans les ports de pêche	Mois 3	Rapport soumis à la Coordination nationale
12	Rapport final	Mois 3	Rapport final soumis à la Coordination nationale



NB :

- *Le calendrier pourra être ajusté en concertation avec la Coordination nationale et les acteurs concernés afin de tenir compte des contraintes locales et saisonnières, tout en respectant l'échéance finale pour l'exécution complète des activités.*

- Toute modification ou extension de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.
- Des copies des produits et livrables devront être fournies sur des supports informatiques (clés USB), aux formats PDF ainsi qu'aux formats exploitables (Word, Excel, PowerPoint, etc...).

5- Modalités de paiement

- 100 % après le renseignement des formulaires d'identification des déchets des campagnes et la remise du rapport final intégrant le projet de plan de gestion des déchets marins.

Le budget alloué devra couvrir les dépenses suivantes :

- Campagnes de communication et de sensibilisation, ainsi que toutes les dépenses afférentes destinées aux différents intervenants (organisation, rémunérations, etc.) ;
- Achat de petits outils et fournitures (outillage, bacs, sacs plastiques, etc.) nécessaires au bon déroulement des activités de « Pêche aux Déchets » et à la caractérisation des déchets ;
- Rémunération des consultants chargés du suivi, de l'animation, de la collecte des données et de l'élaboration des rapports ;
- Toutes autres dépenses nécessaires au bon déroulement et à la mise en œuvre du présent projet.

6- Dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- Une note technique présentant les moyens et les activités de l'Association, accompagnée d'une copie des statuts ;
- Une note méthodologique relative à la réalisation des prestations, décrivant la démarche proposée ainsi que la compréhension des différentes tâches à exécuter, et incluant un planning détaillé des activités (maximum 5 pages) ;
- Les curriculum vitae (CV) actualisés et détaillés des intervenants pressentis ;
- Un bordereau des prix détaillé et estimatif pour chaque tâche à réaliser, conforme au modèle annexé.

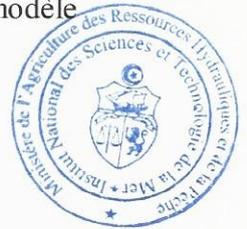
7- Evaluation des offres

L'évaluation des offres reçues sera effectuée sur la base des critères suivants :

- L'expérience de l'Association dans les domaines en lien avec les activités du présent projet ;
- La qualité de la compréhension des objectifs et des attentes du projet ;
- La pertinence et la clarté de la méthodologie proposée pour la mise en œuvre des activités ;
- L'expérience de l'Association ainsi que les compétences de l'équipe proposée.

Dans le cadre des Termes de Référence (TdR) du projet pilote relatif à la gestion améliorée des déchets marins issus des activités en mer et à l'implication des pêcheurs dans la pêche aux déchets, l'examen des offres de cette consultation se fera conformément aux critères énumérés ci-dessus.

désignation	Spécifications	Note maximum
1	<p>Méthodologie :</p> <p>Note méthodologique très détaillée et comporte une valeur ajoutée par rapport aux TdR selon les pièces justificatives proposées (30 pts)</p> <p>Note méthodologique peu détaillée (20 pts)</p> <p>Note méthodologique reprend les TdR (10 pts)</p>	30



	Note méthodologique non conforme aux TdR (0 pt)	
2	Planning : -Cohérent et réaliste par rapport aux TdRs (10 pts) -Moyennement cohérent (5 pts) -Non cohérent (0 pt)	10
3	Expérience des membres de l'association: en gestion et management de projet dans le domaine de l'environnement (01 pt par projet avec un maximum de 5 pts) Activités relatives à l'éducation et la sensibilisation dans le domaine de la protection de l'environnement (1 pt par référence à hauteur de 5 pts) Activités similaires au projet et/ou dans le domaine de l'environnement avec les pêcheurs et dans le domaine portuaire (2 pts par référence à hauteur de 10 pts) Expérience dans le domaine des déchets marins et leurs gestions dans les zones portuaires (2 pts par référence à hauteur de 10 pts)	5 5 10 10
4	Profil de l'équipe proposée se compose d'un responsable et une équipe entre 3 et 5 mobilisées pour les enquêtes avec les autorités portuaires, les pêcheurs... Le responsable du groupe de tache : Une formation académique : Bac +5 ou plus =5 pts ; Une expérience dans le domaine de l'environnement (1 pt par projet avec un maximum de 5 pts) Expérience en communication et sensibilisation (1 pt par projet avec un maximum de 5 pts) Expérience dans le domaine du littoral /déchets marins / ports / déchets de pêche (1 pt par projet à hauteur de 5 pts). Une bonne rédaction des rapports selon les pièces justificatives proposées Pour le reste de l'équipe on exige : Une personne de l'équipe son niveau min Bac + : 5 pts	30 05 05 05 05 05 05
Portant : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette évaluation tous les dossiers ayant obtenu une note technique inférieure à 70 points.		

8 - Conditions de présentation des candidatures

Le dossier doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

1. **Pièce N°1** : La présente consultation signée et paraphée portant la mention "Lu et approuvé" ;
2. **Pièce N°2** : La fiche de renseignement généraux (Annexe 1) ;
3. **Pièce N°3** : Une patente/Registre de commerce ;
4. **Pièce N°4** : Un (des) Curriculum Vitae détaillé(s) ;
5. **Pièce N°5** : Une copie des diplômes ;
6. **Pièce N°6** : Une copie des documents/ attestations liés aux conditions professionnelles ;
7. **Pièce N°7**: La soumission (Annexe 2) ;
8. **Pièce N°8**: Le bordereau des prix (Annexe 3).

N.B : La non-présentation de l'un des documents (**Pièce N °7**) et (**Pièce N °8**) lors de l'ouverture des plis des offres financières constitue un motif de rejet de l'offre.

Les candidatures reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.



- Les participants intéressés sont invités à soumettre leur dossier **sous pli fermé anonyme** par voie postale recommandée, par Rapide-Poste ou directement contre décharge au bureau d'ordre central de L'INSTM à l'adresse:

28, Rue 2 Mars 1934 Salammbô-2025 Tunis, Tunisie

Date limite de réception des candidatures le 11 septembre 2025 à 17h 30.

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante:

«Appel à manifestation d'intérêt destiné à la pêche aux déchets-PaD» /INSTM appel d'offre pour le projet Marine Litter MED PLUS

NB : Seul le participant sélectionné par la commission, conformément aux critères établis, sera contacté pour la signature du contrat de prestation de services et la poursuite du processus.

9-Procédures de dépouillement :

- **Première étape :** dépouillement administratif pour la vérification des pièces administratives.
- **Deuxième étape :** classement des offres financières retenues administrativement par ordre croissant.
- **Troisième étape :** attribution d'une note technique selon les critères exigés par le présent appel : **les dossiers ayant obtenu une note technique inférieur à 70 points seront éliminés.**

10- Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

11- Règlement des litiges

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunis.

Tunis le 22/08/ 2025

Chargée de la Direction Générale de l'INSTM
Saloua Sadok


Sadok Safoua
Chargée de la Gestion de l'Institut
National des Sciences et Technologies
de la mer



Coordinatrice du projet
Lamia Trabelsi



ANNEXE 1

FICHE DE RENSEIGNEMENT GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom ou raison sociale :

Adresse :

.....

Téléphone :

Fax :

Date de création :

Enregistrée au bureau d'enregistrement des sociétés : de..... sous le

n°

Effectif approximatif du personnel permanent :

Personne bénéficiant d'une procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom, prénom et fonction).....



Fait à Le

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)

ANNEXE 2

LA SOUMISSION

Je soussigné (nom et qualité).....

en vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société :

inscrite au registre de commerce à

sous le n°.....,

et ayant pour matricule fiscal.....,

faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation « **Consultation N° 16/2025 pour la sélection d'un prestataire de service pour soutenir la mise en œuvre du projet pilote «Adopter une Plage- AuP » Projet Marine Litter MED PLUS** »

Après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions de déroulement de la mission à réaliser :

- Je reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente consultation ;

-Je soumissionne pour l'objet de la consultation (à indiquer l'objet)

.....

.....

;

-Je me soumetts et m'engage envers l'Institut National des Technologies de la Mer, à exécuter, conformément aux conditions fixées par les documents afférents au marché, selon l'offre des prix dont le Total Toute Taxe Comprise TTC (en lettres).....

.....

Fait àLe

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)



ANNEXE 3

BORDERAUX DES PRIX

Désignation	Quantité	P. Unitaire HTVA	P. Total HTVA
<p>mise en œuvre du projet Marine Litter MED PLUS, par la réalisation d' un projet pilote fondé sur le concept « Adopter une Plage », considéré par le PRGDM comme l' une des mesures prioritaires pour la réduction des déchets marins en Méditerranée.</p> <p><i>dans le cadre du projet « Marine Litter MED PLUS</i></p>			
Total des prix HTVA			
TVA%			
Total des prix TTC			

Arrêté le présent bordereau à la somme de :

.....

Fait àLe

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)

